

ouzillon



04

En octobre, arrive la nouvelle numérotation



Chaque mois les mouzillonnais s'expriment...

COMMISSION PATRIMOINE

Le passage de Saint Louis... VÉRITÉ HISTORIQUE

“ Il faut rappeler le contexte historique dans lequel le jeune roi et sa mère Blanche de Castille sont passés à Mouzillon en 1230. ”

À la mort de son père Louis VIII (1226), le jeune Louis est âgé de 12 ans. Sa mère devient alors la régente du Royaume ce que contestent les grands féodaux du Royaume. Blanche de Castille doit faire face à une rébellion à travers le pays.

À la tête des rebelles Pierre Mauclerc, baillistre du Duché de Bretagne, ce triste personnage n'hésite pas à demander de l'aide au roi d'Angleterre Henri III, lui proposant de débarquer avec ses troupes à St Malo, ce qui lui permettrait de reconquérir les terres perdues des Plantagenêt.

En ce mois de Mai 1230, la Régente et son fils, accompagnés de grands barons fidèles et leurs armées sont dans le Poitou. On apprend que le Roi d'Angleterre est arrivé à Nantes... On décide alors de se diriger vers le Bas-Poitou et dans un premier temps à Ancenis où se réfugie le félon Pierre Mauclerc.

À la veille de la Pentecôte, le cortège royal arrive en vue du château de Clisson dont le seigneur est un opposant ; ce dernier craignant d'être assiégé, accorde l'hospitalité à tout ce beau monde.

Le lendemain matin après la messe, le cortège prend la direction d'Ancenis par ce grand chemin qui passe près de la Fontaine St Julien ; le jeune roi a-t-il eu connaissance des vertus thérapeutiques de l'eau de la fontaine ? Toujours est-il que l'on arrête le chariot de Louis IX près de la fontaine car le jeune souverain souffre d'inflammation des yeux due probablement à la poussière des chemins.

Le jeune roi va humecter ses yeux et le convoi repartir ; le soir même un campement est établi à Liré, face au château.

Pour l'histoire, Pierre Mauclerc sera banni pour félonie par les pairs du Royaume et excommunié ...

Six ans plus tard, il participe à une croisade aux côtés de Louis IX blessé à la bataille de Monsourah. Il meurt dans le navire qui le ramène en France.

MAIRIE DE MOUZILLON

1, rue Clément Guilbaud
02 40 33 93 26
accueil@mairie-mouzillon.fr
www.mairie-mouzillon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h à 17h
Mardi : 9h à 12h30
Mercredi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h

ENFANCE ET JEUNESSE

Fabrice Grelaud
02 40 33 94 42
enfancejeunesse@mairie-mouzillon.fr

SERVICES MÉDICAUX

PHARMACIE

M. Mougin
02 40 36 20 51
Service de garde 32 37

Complexe des Deux rivières

1 Place de la Vendée

MÉDECIN

Docteur Beaupérin
02 40 33 97 49

ORTHOPHONISTES

Mmes Baroin et Février
02 40 05 24 86

INFIRMIÈRES

Mmes Favreau et Le May
02 40 36 41 77 ou 06 21 77 08 38

MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

MM. Remaud et Therinca
Mmes Bossard, Charnet et Guery
02 28 06 43 44

OSTÉOPATHE

M. Remaud
02 28 06 43 44 ou rendez-vous sur *Doctolib*

PÉDICURE-PODOLOGUE

Mme Bardon
07 50 65 21 81

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Mme Jaud
06 71 75 88 99

VOUSAVEZ JUSQU'AU **10 SEPTEMBRE 2021**
POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
DOCUMENTS À PARAÎTRE DANS LE
BULLETIN D'OCTOBRE 2021.

Nous vous rappelons que passé ce délai,
nous ne pourrons plus prendre aucun contenu :
ceci afin de mettre en forme toutes vos
informations dans les meilleures conditions.

Nous vous remercions pour votre
compréhension.



Le Maire
Jean-Marc Jounier

04

MOUZILLON VOUS INFORME

07

VIVRE À MOUZILLON

08

MOUZILLON ET LE VIGNOBLE

10

MOUZILLON DANS
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

12

AGENDA DES MANIFESTATIONS



VVR, qu'est-ce que c'est ?

p. 7



L'été est passé avec un ensoleillement faible mais avec des temps de détente qui vous auront permis, je l'espère, de regonfler les batteries.

Avant de reprendre notre quotidien, profitons des activités qui se présentent en ce début Septembre. Le « Vin Vigne Rando » sur notre commune met en avant notre vignoble et notre patrimoine, la reprise des animations associatives revigore nos muscles, nos cœurs et notre imaginaire en fonction de nos choix d'activités et le festival « les Muses en Troc » nous propose de reprendre goût au spectacle vivant et à en partager le plaisir.

Au cours du mandat précédent le Conseil Municipal avait choisi de donner un nom à toutes les rues de la commune qui en étaient dépourvues pour faciliter le travail des secours, des livraisons à domicile, la mise en œuvre de la fibre et pour l'évolution de l'urbanisme. Un travail de près de trois ans avec les services de La Poste est maintenant terminé. Sa finalisation est la mise en place des panneaux de rues par les services techniques.

Le choix avait été également fait de passer à une numérotation métrique plus souple pour les adressages lors de divisions parcellaires ou d'habitation et la construction de nouveaux bâtiments d'habitations, industriels ou commerciaux.

“ La mise en œuvre de ces nouvelles adresses commencera à la mi-octobre par le biais des facteurs qui vous remettront des « enveloppes » contenant votre plaque de numéro d'habitation et des documents d'explication pour la transmission de votre modification d'adresse aux services publics ou privés de votre modification d'adresse. L'adresse actuelle reste valable encore jusqu'au printemps prochain. Une assistance pour les démarches par internet sera certainement proposée aux moins aguerris par les services de la mairie. ”

Toutes les explications sont dans ce mensuel, alors bonne lecture et excellente rentrée à tous.

Mouzillonaisement

La nouvelle numérotation sur la commune ARRIVE EN OCTOBRE !

“ La municipalité a engagé, depuis 2019, la mise en place d'une nouvelle numérotation et dénomination des voies sur toute la commune pour : ”

- ▶ Faciliter l'accès des services d'urgence,
- ▶ Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille...),
- ▶ Faciliter les livraisons à domicile (géolocalisation),
- ▶ Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique, ...).



Les noms de village restent en place, vous aurez donc une ligne en plus dans le libellé de votre adresse.

▶ Ex : M. et Mme DUPOND
801 RUE DE LA BASSE COMMUNE
LE DOUAUD
44330 MOUZILLON

1

Ordonner les informations du particulier (nom) au général (commune), du haut vers le bas

2

6 lignes maximum

3

38 caractères maximum par ligne, espaces compris

4

Pas de signes, de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné

5

Écrire les 3 dernières lignes en majuscule

6

Aligner le pavé adresse à gauche



À partir d'octobre, la poste distribuera en porte à porte une enveloppe contenant :

- Un courrier de M. Le Maire
- Un certificat d'adresse que vous devrez envoyer aux différents organismes, opérateurs, etc.
- Un flyer expliquant la procédure pour effectuer le changement d'adresse (voir ci-contre)
- Une liste non exhaustive des organismes, entreprises, services à avertir de votre **modification d'adresse**
- Une nouvelle plaque du numéro de votre habitation

En cas d'absence, le facteur repassera vous déposer l'enveloppe et s'il ne peut vous la remettre en main propre, il la déposera dans votre boîte aux lettres.


L'enveloppe sera adressée à chaque habitation, les locataires devront donc avertir leurs propriétaires afin que ces derniers puissent faire les démarches auprès des différents services.

Si vous remarquez une erreur dans le certificat d'adresse, vous devrez passer en mairie afin que nous vous établissions un nouveau certificat.

Les personnes n'ayant pas reçu les documents et la plaque devront se présenter à la mairie fin octobre pour les récupérer.

Flyer de la PROCÉDURE À SUIVRE pour les particuliers, professionnels et associations.


! Attention : La nouvelle numérotation sur la commune n'est pas un changement d'adresse mais bien une modification d'adresse.



VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Vos papiers d'identité :
Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs (CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.).



VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

Signalez votre modification d'adresse

Entreprise individuelle	Professionnel libéral	Société	Micro entrepreneur
Cerfa n°11931*02 (P2) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11931*02 (PL) en 2 exemplaires + délibération du C.M.*	Cerfa n°11682*03 (M2) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*	Cerfa n°13905*03 (P2-P4) en 2 exemplaires + délibération du C. M.*


* Délibération du Conseil municipal signifiant le changement du nom de voie

Vous devez également signaler cette modification au centre des formalités des entreprises. Ce dernier se charge ensuite de la transmettre aux organismes intéressés.

Renseignements : [www.service-public.fr / vosdroits.service-public.fr](http://www.service-public.fr/vosdroits.service-public.fr)

Changez votre K-bis
Le changement de K-bis est obligatoire. Il doit s'effectuer dans un délai de 1 mois suivant la décision de changement d'adresse. La démarche est gratuite.

Renseignements : [tribunal du commerce](http://tribunal.commerce) / www.infogreffe.fr



VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION

Signalez votre modification d'adresse

La modification d'adresse doit être signalée à la Préfecture (ou à la Sous-Préfecture). Les modifications statutaires peuvent apparaître dans le Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.

Cerfa n°13972*02 en 2 exemplaires + délibération du Conseil Municipal à déposer à la Préfecture

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION SIV

Modifiez votre certificat d'immatriculation :
La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Une dérogation est accordée à titre exceptionnel, dans le cas d'une fusion de communes(1), lorsque la commune nouvelle entraîne des changements de dénomination. Toutefois, le changement devra être effectué à l'occasion de la réalisation de nouvelles formalités administratives, conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation (par exemple, un changement d'état civil), avant le 31/12/2020. La demande peut se faire directement **en ligne** (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) ou chez un professionnel de l'automobile habilité au SIV

Votre demande en ligne : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un professionnel

- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Le certificat d'immatriculation
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Réception par voie postale d'une étiquette à apposer sur la carte grise (emplacement indiqué). S'il s'agit de la 4^{ème} déclaration de changement d'adresse un nouveau certificat vous sera adressé.

→ coût d'acheminement

1. Loi Macron du 16 mars 2015, relative à l'amélioration de la gestion de communes nouvelles
2. Décret n°2009-136 du 09/02/2009

Véhicule avec NUMÉRO IMMATRICULATION FNI

Vous effectuez un changement d'adresse sur votre carte grise de type «123 AB 01» vous basculez automatiquement dans le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et obtenez un nouveau certificat d'immatriculation (CI).

Votre demande en ligne : sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

- Avoir ou créer en compte usager ANTS
- Fournir le n° d'immatriculation
- Fournir la nouvelle adresse

Votre demande chez un professionnel

- Le certificat d'immatriculation
- La copie du permis de conduire et de l'attestation d'assurance
- Cerfa n°13750*05 disponible sur le site : www.service-public.fr
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Impression par vos soins ou remise par le professionnel d'un certificat provisoire d'immatriculation (validité 1 mois) en attendant la réception du nouveau CI.

→ coût d'acheminement
→ possible frais de prestation du professionnel
→ coût de fourniture et pose des nouvelles plaques

**RECENSEMENT CITOYEN
OBLIGATOIRE**

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents ou font la demande sur le site service-public.fr.

À cette occasion, la Mairie leur remet une attestation de recensement.

ATTENTION : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

En vous inscrivant sur le site www.majdc.fr, vous pourrez compléter votre dossier administratif, demander un report ou une exemption, changer la date de votre JDC, récupérer une attestation de position, etc. Pour plus d'informations consulter notre site Internet à la rubrique démarche administrative.

UN RECENSEMENT TARDIF : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



►► Distribution DU P'TIT MENSUEL

Nous recrutons une personne pour effectuer la distribution du P'tit mensuel.

M. GAUTIER arrêtera la distribution du P'tit mensuel à partir de décembre.

Nous souhaitons le remercier vivement pour son travail, son implication et sa disponibilité.

Le bulletin est toujours distribué avant le 1^{er} week-end de chaque mois donc la distribution commence le dernier mercredi du mois et dure 2 à 3 jours.

Le candidat ou la candidate aura la possibilité d'effectuer la distribution avec M. GAUTIER avant décembre.

Si vous êtes intéressé.e, vous pouvez envoyer CV et lettre de motivation auprès de Mme BERTON Virginie ou contacter Lara au secrétariat de la mairie.

► Contact 02 40 33 93 26
communication@mairie-mouzillon.fr



État-civil

JUIN - JUILLET - AOÛT 2021

NAISSANCES

- Yaël NOUAIS
né le 23 juin.. 18 rue de la Vigne du Champs
- Anaëlle JEAN
née le 18 juillet 5 la Greuzardière
- Ayden LEMASSON
né le 19 juillet 2 Ter route de la Motte
- Astrid JACOB
née le 23 juillet 8 route de la Motte
- Keyla AUBIN ACCIPÉ
née le 1^{er} août 24 bis la Morandière

- Loni BAHUAUD
né le 4 août 20 Bis la Poulfrière
- MARIAGES**
- Gabriel PETIT & Ludivine KAROSTYL
le 3 juillet 46 Bis la Barillère
 - Charles MUSSET & Manon COURAUD
le 17 juillet 11 Ter la Morandière
 - Florent ROGUET & Virginie BERANGER
le 31 juillet 32 rue de l'Evêché

Publication en accord avec les familles.

VVR, qu'est-ce que c'est ?

« Vignes Vins Randos, ce sont 18 balades savoureuses dans le vignoble du Val de Loire, à parcourir en famille, entre amis ou en solo. Avec les vigneronnes pour guide, c'est l'occasion unique de découvrir les plus beaux terroirs viticoles d'une région inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. »

Cette année, la randonnée du Muscadet Sèvre et Maine est organisée à Mouzillon par les Vignerons du cru Mouzillon - Tillières, reconnu depuis 2019 par l'INAO.

Les coteaux de la Sanguèze servent de décor à la superbe balade viticole du Muscadet Sèvre et Maine.

Un parcours vallonné et sportif vous est proposé pour découvrir le joyau des Vins de Nantes, le cru « Mouzillon - Tillières ».

Muni du kit du parfait randonneur, avec chacun un verre à votre cou, vous partez pour 3h30 de balade, ponctuée de pauses gourmandes et ludiques : dégustations de vins et de produits locaux, découverte des terroirs, du patrimoine local et du métier de vigneron.



Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, pédagogie, détente et gourmandise sont au rendez-vous de cette expérience humaine et sensorielle unique à vivre.

Uniquement sur inscription vvr-valde Loire.fr

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - À consommer avec modération

Peinture à l'atelier «ART ET RENAISSANCE»

Dès le 17 septembre, Paskal Le Bihan, artiste peintre, reprend les cours le vendredi matin et après-midi au sein de l'association «Atelier Art et Renaissance». Il vous propose plusieurs types de peinture dont deux qu'il affectionne particulièrement :

- **La peinture à l'huile**, technique très prisée de nos jours, à base de pigments et d'huile siccatrice, ce qui lui donne une certaine complexité.
- **La peinture acrylique**, facile d'application et d'un prix plutôt bon marché. Elle a l'avantage (mais aussi l'inconvénient) de sécher très rapidement, ce qui permet de réaliser des œuvres en très peu de temps.

Mais Paskal peut aussi vous initier à 2 autres techniques :

- **L'aquarelle**, technique appréciée des amoureux de la nature et du voyage car c'est une peinture à l'eau. Elle se travaille en couches fines et permet de créer des jeux de transparence. De plus, cette peinture est facilement transportable et demande peu de matériel.
- **Le pastel sec ou à l'huile** est une technique qui doit être utilisée en couches directement sur le papier. Atypique, certains la considèrent comme une technique de dessin, d'autres comme une technique de peinture.

La peinture quelle que soit la technique utilisée est accessible à toutes les personnes qui voudraient apprendre à peindre et à dessiner. Il n'y a pas de limite d'âge et on peut s'y mettre à

tout âge. La seule chose qui importe, c'est l'envie et le désir de peindre, de créer, de prendre du temps pour soi.

Pour faire connaissance avec Paskal et expérimenter cette activité, nous vous proposons de faire un essai gratuit lors d'un de nos cours en vous mettant à disposition le matériel nécessaire (seulement pour la peinture à l'huile).

Nous reprenons le vendredi 17 septembre de 9h à 12h ou de 14h à 16h dans la salle 2 du centre Mathilde Sauvion.

► Pour tout renseignement, demande d'inscription et d'essai
Florence Dos Santos 06 89 63 53 50
atelierartetrenaissance@orange.fr



Les Muses-en-Troc vous invitent LES 10, 11 ET 12 SEPTEMBRE PROCHAIN !

“ Le festival Muses-en-Troc se déroulera - comme convenu - autour de la salle des Nouëlles. ”

Cette 19^{ème} édition, toujours à prix libre, se jouera en plein air, à l'exception de la Cie La Faux Populaire qui, ne pouvant pas installer son chapiteau, jouera Cirque Piètre dans la salle des Nouëlles. La jauge y sera limitée à 100 personnes au tarif de 5 à 10 euros.

Le vide-grenier aura lieu rue de La Loire.

Pour la monnaie du festival : les trocs, un système de paiement sans contact sera mis en place.

Dans cette période « délicate », les voix.es du spectacle vivant nous apparaissent essentielles. Nous partageons la chance et le plaisir d'accueillir au Landreau de nombreux artistes et compagnies : Les Frappovitch, Bakhus, Christine Rey, Cocopilots, Billy Ze Kick... parmi d'autres.

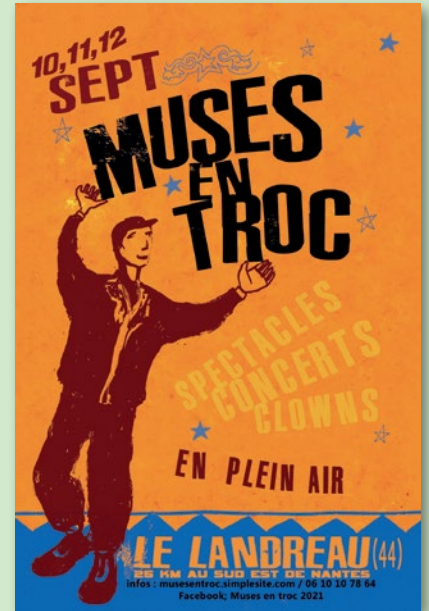
Alors pour fêter toutes les cultures : rendez-vous les 10, 11 et 12 septembre prochain !

Avec plaisir

L'équipe des Muses

PS : Nous invitons petites, moyennes et grandes mains à venir nous aider avant, pendant et après le festival, à partir du samedi 31 août sur le site du festival.

Tél : 06 10 10 78 64. Les soutiens peuvent être : physique, culinaire, spirituel et spiritueux !



Université permanente DE NANTES

Venez enrichir vos connaissances tout près de chez vous, dans une salle confortable avec toutes les mesures sanitaires en vigueur.

L'antenne de Vallet de l'université permanente de Nantes fait sa rentrée **le lundi 11 octobre à 14h30 au cinéma le Cep à Vallet.**

Christian ROBIN présentera « Une muse romantique d'origine Nantaise : Mélanie WALDOR ».

Tout au long de la saison, les thèmes sont très variés : littérature, musique, arts, santé, politique, sciences, faits de société...

L'année écoulée ayant été très perturbée, l'adhésion de l'année passée est reconduite, c'est à dire : gratuité pour la saison 2021-2022, mais vous devez vous réinscrire.

Une cotisation de 20€ est demandée aux nouveaux membres.

Avec cela vous pouvez :

- Assister à 8 conférences à Vallet, 8 à Clisson et dans d'autres antennes...
- Participer aux autres activités proposées par l'antenne : sorties culturelles, cours...
- Bénéficier du tarif étudiant car la carte distribuée est reconnue et donne droit à des avantages dans des musées, des parcs de loisirs...

Si vous ne souhaitez pas verser cette somme pour la saison, vous pouvez assister à la conférence qui vous intéresse pour 5€.

Les inscriptions pour l'année se feront

- Le samedi 4 septembre au cinéma le Cep à Vallet de 9h30 à 12h30
- À partir de 13h30, lors de la première conférence du 11 octobre

Contact 06 71 57 52 75 ou 02 40 36 22 82

Inscriptions à CRÉACCUEIL

Vous arrivez dans la région, vous êtes de « jeunes » retraité(es), vous recherchez une activité ? N'hésitez pas à venir rejoindre l'association Créaccueil.

L'association propose des activités très variées : cartonnage, randonnées pédestres (12, 8 ou 4 kms), encadrement, vannerie, scrapbooking, art floral, vannerie, broderie, couture, patchwork, tricot, mosaïque etc...

Les inscriptions pour l'année 2021-2022 se dérouleront à la salle située 5 rue de la Bourie à VALLET :

- Le vendredi 3 septembre de 19h à 20h
- Le samedi 4 septembre de 9h à 12h

Vous pourrez également vous inscrire à tout moment dans l'année lors d'une permanence assurée le vendredi de 9h à 10h30 du 10 septembre au 15 décembre.

La cotisation individuelle est fixée à 32 € et à 52 € pour une famille.

Les activités d'aquarelle et de gravure sur verre ne seront pas assurées cette année faute d'animatrices. Si vous souhaitez dispenser des cours de ces disciplines ou d'autres activités manuelles, nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter lors des inscriptions :

Contact 02 40 36 39 08
ou
creaccueil.vallet@orange.fr



Sécurité sociale des étudiants pour l'année 2021-2022 : CE QU'IL FAUT RETENIR !

À la rentrée universitaire, la couverture santé des étudiants est garantie. C'est simple, gratuit et automatique. Pas besoin de se déplacer !

- **Les étudiants qui poursuivent leurs études** sont automatiquement pris en charge par l'Assurance Maladie pour leurs frais de santé et dépendent toujours de la CPAM de leur lieu de résidence.
- **Les étudiants débutant leurs études** continuent d'être affiliés à leur régime de protection sociale actuel (souvent celui des parents).
- **Les étudiants internationaux qui démarrent leurs études** doivent s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé, dès leur arrivée en France, et après inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur.

POUR ÊTRE BIEN REMBOURSÉ, DE BONS RÉFLEXES SONT À ADOPTER

À partir de 18 ans, et dès réception du courrier de bienvenue de l'Assurance Maladie, des démarches sont à effectuer sans tarder.

- Mettez à jour **vos** carte Vitale.
- Téléchargez **l'appli ameli** (disponible sur AppStore et Google Play) et connectez-vous à votre compte personnel. Pour tout savoir sur le compte ameli, découvrez la vidéo suivante : [\[DÉMARCHES\] Vos démarches santé en ligne - YouTube](#)
- Choisissez un **médecin traitant**, si ce n'est pas déjà fait. Sur présentation de votre carte Vitale, le médecin que vous avez choisi peut faire une déclaration en ligne, directement transmise à la CPAM. Plus de formulaire à compléter ou à adresser ! Et surtout, vous êtes mieux remboursés !
- Vérifiez vos coordonnées bancaires et modifiez-les, si besoin, sur l'appli ameli.
- Vérifiez votre rattachement à une **complémentaire santé** (famille ou autre). Si vos ressources sont modestes, évaluez en ligne votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS) sur le simulateur de droits : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

La CSS est une complémentaire santé, avec ou sans participation financière, qui peut être attribuée en fonction de vos revenus. Vous pouvez la demander via votre compte ameli. Pour y accéder : https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true

➤ Plus d'infos ?

Consultez les supports d'information mis à votre disposition sur ameli.fr : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant/etudiant#presdechezvousimple>



Si vous avez un médecin traitant déclaré, VOUS ÊTES MIEUX REMBOURSÉ !

Désigner un médecin traitant et respecter le parcours de soins coordonnés vous permet d'être mieux remboursé. Si vous n'avez pas déclaré de médecin traitant, parlez-en lors d'une prochaine consultation.

Consulter votre médecin traitant vous apporte un double avantage :

- Vous êtes **mieux soigné**, grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît bien.
- Vous êtes **mieux remboursé** si vous consultez votre médecin traitant en priorité avant de vous adresser à un autre professionnel de santé.

Exemple pour une consultation chez un médecin généraliste conventionné secteur 1, au tarif de 25 € :

> **S'il s'agit de votre médecin déclaré, vous êtes remboursé 70 % du tarif de la consultation** (moins 1 euro au titre de la participation forfaitaire), **soit 16,50€.**

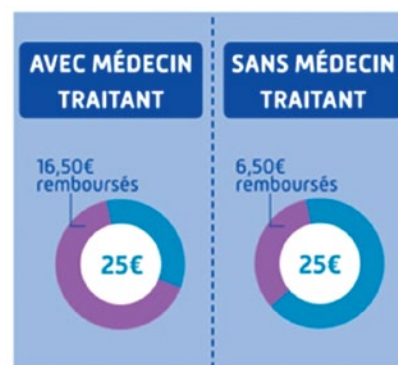
> **S'il ne s'agit pas de votre médecin traitant, vous êtes remboursé 6,50€.**

➤ **Tout savoir sur le médecin traitant et le parcours de soins coordonnés :**

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/medecin-traitant-parcours-soins-coordonnes>

➤ **Tout savoir sur les participations forfaitaires et les franchises :**

<https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/remboursements/reste-charge/franchises-participations-forfaitaires>



ENFANCE & FAMILLE

Festi'Famille

UN ÉVÈNEMENT POUR LES PARENTS EN SÈVRE & LOIRE



FESTI'FAMILLE, SAISON 1, C'EST DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 AU 31 JANVIER 2022

Un événement pour partager du temps avec son enfant et pour s'informer, échanger entre parents sur tous les sujets de la vie de parents ou de grand-parents...

La CCSL, le Centre Socioculturel Loire-Divatte ainsi que des parents bénévoles se sont associés pour piloter et créer ce nouvel événement appelé "Festi'Famille", en partenariat avec les 11 communes, des associations, des partenaires enfance et jeunesse du territoire. Une trentaine d'actions environ sont prévues sur les 11 communes du territoire.

POUR LANCER LES FESTIVITÉS DE LA SAISON 1, UN TEMPS FORT DE 3 JOURS GRATUIT EST PRÉVU LE PREMIER WEEK-END D'OCTOBRE :

- **Vendredi 1^{er} octobre à 20h30** - One Woman Show de Véronique Poisson pour rire de notre parentalité. Inscription à partir du 9 septembre
- **Samedi 2 octobre de 14h à 18h** - Après-midi jeux : structures gonflables, jeux en bois. Sans inscription.
- **Dimanche 3 octobre à 10h30 ou 16h30** - Spectacle familial de Laurent Deschamps, à partir de 3 ans. Inscription à partir du 9 septembre

Programme détaillé des actions de la saison 1 en ligne, le 1^{er} septembre. | Inscriptions à partir du 20 septembre auprès de chaque partenaire.

Réservation et plus d'infos sur bit.ly/festifamille21-22

RENSEIGNEMENTS : Centre Socioculturel Loire-Divatte
02 40 36 87 76 28

ÉVÈNEMENTS



APRÈS UNE PAUSE ESTIVALE BIEN MÉRITÉE, L'ENTRAÎNANTE SÈVRE & LOIRE ET CAP SPORTS ET NATURE S'ASSOCIENT POUR VOUS PROPOSER UN DÉFI SPORTIF, OÙ BONNE HUMEUR ET CONVIVIALITÉ SERONT LES MAÎTRES-MOTS.

THE COURSE c'est un événement créé par et pour les entreprises du territoire, quelle que soit leur taille. Depuis 2019, un petit groupe dynamique de l'Entraînante Sèvre & Loire travaille d'arrache-pied sur la mise en place d'une rencontre conviviale et sportive.

Après une année 2020 quelque peu mouvementée, l'organisation de THE COURSE, cette année était une évidence. Les entreprises et leurs salariés ont plus que jamais envie de créer du lien, de partager des moments et de se fédérer autour d'un objectif commun. Le groupe s'est à nouveau réuni, une date était trouvée, THE COURSE était lancée !

Découvrez le programme sur notre site internet.

Infos sur lentrainante.cc-sevreloire.fr



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK
en likant la page Facebook de «La Communauté de communes Sèvre & Loire».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÈNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Afin de mobiliser le plus grand nombre sur la thématique de la transition énergétique, la Communauté de communes Sèvre & Loire va lancer une consultation publique à partir du 27 septembre et jusqu'au 30 novembre 2021.

Infos sur interco.cc-sevreloire.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL RÉUNIONS PUBLIQUES

Un outil au service de l'avenir
de notre territoire



PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Vous pouvez participer à ces rencontres :

- Soit en présentiel (pour les communes situées dans les conditions sanitaires du moment, le nombre de places pourra être limité en fonction de la réglementation en vigueur)
- Soit en visioconférence, vous pouvez vous joindre à la réunion par téléphone et participer en audio-vidéo. Un lien de connexion sera communiqué par email.

Pour plus d'informations et avoir accès à la visioconférence le jour de la réunion, rendez-vous sur le site urbanisme.cc-sevreloire.fr

**PLUI RÉUNIONS DE
PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC.**
PLUS D'INFOS SUR LES LIEUX, CONTEXTE
SANITAIRE sur notre site internet.

Infos sur urbanisme.cc-sevreloire.fr

VIVRE AUTREMENT

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PRÉSENTE UN NOUVEL ÉVÉNEMENT DÈS SEPTEMBRE.

Et si nous prenions le temps de faire un pas de côté ?

Le Réseau des 7 bibliothèques, en partenariat avec le département propose des temps d'échange pour réfléchir sur notre vie quotidienne, notre impact sur l'environnement dans le contexte, si particulier, que nous vivons...

- Ouverture de la saison : Rencontre avec Julien Vidal, le 17 septembre à la Médiathèque à Vallet.
- De septembre 2021 à juin 2022 : conférences, rencontres d'auteurs, projection de films, ateliers, soirée jeux...
- Participez à de nombreux défis tout au long de la saison.
- Découvrez le programme en septembre sur notre site internet.

Infos sur bibliotheques.cc-sevreloire.fr

LES PANIERS CULTURELS UN DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À LA CRÉATION ARTISTIQUE, EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE.

Les artistes qui adhèrent à ce plan de soutien créé par le collectif « Ouvrir l'horizon » ont eu ainsi l'opportunité de créer une forme artistique nouvelle courant 2021. Découvrez le programme sur notre site internet.

Infos sur interco.cc-sevreloire.fr



Oyé, oyé !

Vous cherchez un mode de
garde sur le territoire ?
Pour répondre à votre
besoin, répondez à notre
sondage en ligne à partir
du 15 septembre.

bit.ly/questions-garde-ccsl

DÉCHETS

Réduction DES DÉCHETS

LA CCSL S'ADAPTE À VOS
BESOINS EN MATIÈRE DE
COMPOSTAGE.

Depuis quelques mois, nous constatons l'engouement des habitants pour le compostage et c'est une très bonne nouvelle !

En effet, le compostage permet une réduction des déchets verts et des ordures ménagères de 30 kg/hab/an. Composter permet de réduire des déchets tout en opérant un retour à la terre de la matière organique. Le compost obtenu est un engrais formidable pour fertiliser le jardin et remplacer les engrais chimiques.

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR

Dorénavant, la CCSL propose une aide financière de 25 € pour tous les foyers du territoire qui en font la demande, sur présentation d'une copie de la facture d'achat du composteur au nom et adresse de l'acquéreur.

25 € seront déduits de la facture de redevance Incitative du semestre suivant la réception de votre facture. Cette participation ne peut être perçue qu'une seule fois. Aussi, cette aide ne s'applique pas pour les foyers déjà équipés d'un composteur fourni par la communauté de communes.

ON S'ADAPTE À VOS BESOINS

Grâce à cette aide financière, vous pourrez dorénavant faire l'acquisition du composteur qui correspond parfaitement à vos besoins et à vos goûts.

Infos sur dechet.cc-sevreloire.fr



À vos agendas
....

JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE ★
OCTOBRE

*5 SEPTEMBRE

Randonnée Vignes Vins Randos, Val de Loire,
8h, parking complexe de la Prée



*14 SEPTEMBRE

Conseil Municipal, Municipalité,
20h00, salle Raphaël Hardy



*18 SEPTEMBRE

Repair Café,
de 9h30 à 12h, salle des Tilleuls

*26 SEPTEMBRE

Randonnée pédestre à Maulévrier,
Vert à pied

▶▶▶ ATTENTION MANIFESTATIONS SOUS RÉSERVE D'ANNULATION

COVID-19

CONTINUONS NOS EFFORTS
EN APPLIQUANT LES BONS GESTES

⚠ On peut tous être touchés, alors on doit tous se protéger.
Continuons ensemble d'appliquer les gestes barrières, gardons nos distances et respectons les consignes du confinement.

MANIFESTATION
À VENIR

—
10 OCTOBRE
Rando Moules,
Comité des fêtes